

CENTRE Gédéon-Ouimet

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 21 février 2025

Local 206

14h00

Procès-verbal

Sont présents

Noms	Groupes représentés
Madame Marie-Ève Gauthier TEAMS	Représentante des groupes socio-communautaires/IJQ
Madame Naissène Senassaoui ABS	Représentante des enseignant(e)s
Madame Julie Allaire	Représentant du personnel de soutien /Technicienne en travail social
Madame Lucie Couture	Représentante du personnel professionnel/CP
Monsieur Olivier Boyer départ 14h36	Élève
Madame Otilia Covaliu	Enseignante.

Sont également présents à la table du conseil

Monsieur Daniel Mailhot	Directeur du centre
Madame Farida Belaid	Secrétaire de centre
Madame Lianne Le Tellier ABS	Directrice adjointe

Sont absents :

Conseil d'établissement

1- Présence et quorum

343 - CÉ
24/25-100

Madame Marie-Ève Gauthier, présidente du C.É. du centre ouvre la séance à 14 h 00 après avoir constaté le quorum et s'être assuré que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus.

2- L'ordre du jour

343 - CÉ
24/25-101

PRÉAMBULE : Marie-Ève Gauthier, président(e) du CÉ, procède à la lecture de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT, que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Olivier Boyer et appuyée par Lucie Couture, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 21 février 2025.

Durée	No	Sujets	Objets
1 min	1	Présence et quorum	Constat Accueil
2 min.	2	Ordre du jour	Adoption
10 min.	3	Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024	Adoption
20 min.	4	Budget annuel du Centre	Information
15 min.	5	Politique sur la démocratie scolaire	Consultation
30 min.	6	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves	Décision
15 min.	7	La détermination des critères de sélection d'une direction de centre.	Consultation
15 min.	8	Projet éducatif/Normes et modalités	Information

Conseil d'établissement

10 min		Questions du public	
		Levée de la séance	

3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2024

343 - CÉ
24/25-102

PRÉAMBULE : Madame Marie-Ève Gauthier, présidente du CÉ, permet aux membres de faire la lecture individuellement du procès-verbal verbal.

CONSIDÉRANT, que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Allaire et appuyée par Otilia Covaliu, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER, la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2024;

4 - Budget annuel du centre

343 - CÉ
24/25-
103

Le directeur, Monsieur Daniel Mailhot, présente l'état de situation du budget du Centre. Il utilise les documents officiels du Service des ressources financières du CSSDM, destinés aux membres du CÉ, afin d'en faire la présentation. Comme par les années antérieures un suivi rigoureux des dépenses est exercé par la direction du Centre, en étroite collaboration avec le Service des ressources financières. Des erreurs d'indices comptables seront corrigés rapidement, par exemple, des dépenses liées au stationnement ne sont pas imputées au bon indice.

Conseil d'établissement

5 - Politique pour la démocratie scolaire

343 - CÉ
24/25-104 Le directeur, Monsieur Daniel Mailhot, présente et invite les membres du C.É. de répondre à la question à savoir si le conseil d'établissement du centre ~~Saint-Louis~~ est en accord avec le projet de la Politique relative à l'initiation à la *Cédim - Ouimet* démocratie scolaire ?

Pour alimenter la réflexion, le directeur a donné aux membres du C.É. le document qui présente la nouvelle POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE.

Résultat : 3 votes oui, 0 vote non.

6 - Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves

343 - CÉ
24/25-105 Les membres du Conseil d'établissement sont d'accord pour consulter les élèves en s'inspirant du document présenté par la direction à ce sujet.

Les membres sont d'avis qu'il faut trouver le moyen de consulter les élèves afin de mieux les fidéliser au centre. Pour cela, nous devons les consulter sur leur sentiment de bien-être, leur sentiment d'appartenance et sur certains aspects pratiques, comme leurs besoins d'espace dans l'établissement.

7 - Détermination des critères d'une direction de centre.

343 - CÉ
24/25-106 Monsieur Mailhot quitte la réunion pour permettre aux membres du C.É. de compléter le formulaire de détermination des critères de sélection d'une direction de centre. Un formulaire FORMS sera ensuite rempli.

8 - Projet éducatif/Normes et modalités

343 - PRÉAMBULE La direction fera l'état de la situation dans le cheminement vers
CÉ l'atteinte des objectifs du projet éducatif à toutes les rencontres
24/25- du Conseil d'établissement.
107

Conseil d'établissement

La direction informe les membres du C.É. des prochaines étapes dans l'élaboration du Projet éducatif. Il présente les données probantes liées aux objectifs du projet éducatif du centre.

La direction informe aussi du processus de la confection du document des normes et il a reçu une dernière proposition des enseignants la semaine dernière.

Question du public

343 - CÉ
23/24-108

Annie Vidal, présidente du CÉ remercie les membres pour leur participation.

Levée de la séance :

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _Julie Allaire et appuyée par
Otilia Covaliu, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à _15h10.

Adopté le




PRÉSIDENTE
directeur

7 mai 2025
Date

Conseil d'établissement

Présidente

Vice-présidente

Liste des documents joints au présent procès-verbal

Item à l'ordre du jour	Sujets de l'annexe
4	Budget
5	
7	